

# 02

Juillet - 2018



Le MAGAZINE

de la  
Commune de

**MONT**



Travaux  
réalisés

Dossier  
le budget

Associations

Mont Arance Gouze Lendresse



[www.mairie-mont.fr](http://www.mairie-mont.fr)

# EDITO



«

L'adoption du budget chaque début d'année est une étape décisive pour bâtir votre cadre de vie et développer les projets structurants pour le futur de la commune.

Le budget 2018 traduit notre volonté de construire une commune rayonnante et solidaire avec des dépenses maîtrisées.

Lors du conseil municipal du 9 mars consacré à ce dernier, l'équipe municipale a fait le choix de poursuivre sa démarche consistant à **ne pas augmenter la part communale des impôts locaux**, cela depuis une dizaine d'années maintenant.

Malgré tout, à l'automne 2017, lorsque vous avez reçu votre feuille d'imposition de taxe foncière, vous avez

découvert une nouvelle colonne TEOM (taxe enlèvement ordures ménagères), issue d'une décision intercommunale afin de répartir la solidarité entre nos communes concernant l'enlèvement des ordures ménagères. Vous avez tous eu à payer cette nouvelle taxe, avec une augmentation conséquente. **Pour amortir cette augmentation, vous aurez remarqué sur votre feuille d'imposition de taxe d'habitation la baisse de la part intercommunale à hauteur de 2,9% et de la part communale à hauteur de 1,5%. Nous avons également baissé à hauteur de 4.3% la taxe sur le foncier non bâti.** Tout cela a été possible grâce aux compensations d'attributions de la CCLO qui sont à la hausse, ainsi qu'aux taxes versées par les industriels installés sur nos villages. **Le conseil municipal a fait le choix de redistribuer ces nouvelles rentrées financières aux administrés.** Cela passe par la baisse de la taxe d'habitation et de la taxe du foncier non bâti. Nous avons surtout fait le choix de ne pas étrangler les ménages par la fiscalité. Malgré cette nouvelle taxe nous restons sur une dynamique de faible imposition tout en assurant des services conséquents à l'ensemble de la population.

**Nous avons tout autant maintenu les investissements dans les projets d'avenir.** Les mois qui viennent seront porteurs de projets structurants que vous pourrez voir sortir de terre et ainsi voir évoluer le visage de notre commune. On le veut attrayant et nous travaillons avec les équipes municipales à ce dessein. Vous verrez également au travers de ce budget que nous continuons la rénovation des bâtiments communaux afin de les rendre accessibles à tous, et préserver le patrimoine et de mettre ces locaux à la disposition des associations communales, tout cela pour rester une commune moderne et attrayante. Notre commune qui continue à se développer, peut être fière d'avoir su conserver ses dimensions de vrais villages au sein de la communauté des communes de Lacq Orthez.

Pour finir, je parlerai ici brièvement des nuisances olfactives provenant du bassin de Lacq et qui impacte la vie de certains administrés. Le nouveau préfet a confirmé que ce dossier était de la compétence de l'Etat et de ses services. Il a par ailleurs demandé aux industriels de continuer à chercher les causes de ces nuisances et surtout d'amener des réponses rapidement.

Pour nous les élus, l'objectif qui a toujours été le nôtre est d'améliorer le quotidien des administrés de notre commune. Aussi, notre souci est toujours d'amener du bien vivre, du mieux vivre.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture du magazine. »

Le Maire Jacques CLAVÉ

Le magazine de la commune de Mont  
20 rue du vieux Mont 64300 Mont  
Directeur de la publication : Jacques Clavé  
Rédaction et photos : Mairie de Mont  
Impression : Imprimerie Germain Mourenx  
Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales

## Les investissements continuent



### Aménagement de la Salle Franquet :

Avec l'installation d'une cuisine à la salle des fêtes de Lendresse, toutes les salles de la commune seront équipées. Ces travaux ont été l'occasion de la rénovation par les agents communaux des sanitaires. Prochaine étape : la reprise en peinture du préau.



### Maison Familiale et Rurale

#### Création d'un extracteur Fumée

Après plus d'un an de démarches administratives, la mise aux normes du système d'évacuation des fumées du dortoir de la Maison Familiale et Rurale (propriété de la commune) est enfin réalisée.

#### Rénovation des faux plafonds

Après les reprises en peinture réalisées par les ateliers jeunes l'été dernier, les faux plafonds de deux salles de classe ont été repris pendant les vacances d'avril.

### Aménagement du véhicule municipal :

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents, le véhicule utilisé pour transporter les repas de la Maison Familiale et Rurale au groupe scolaire a été aménagé dans le but de réduire le port de charges par les cantinières.



### Aménagement du comptoir au restaurant du complexe de Pelote

Des travaux de reprise du bar du restaurant du complexe ont été réalisés en mai afin d'augmenter la surface de service pour la partie bar.



### Logements communaux

Changement des menuiseries et la reprise des façades à l'ancien presbytère d'Arance.



### Création de vestiaires aux ateliers municipaux

Le bâtiment accueillant les agents des services techniques a été pourvu en début d'année d'un coin repas et de sanitaires.

## Grands Projets : Création d'un complexe sportif



La commune s'est portée acquéreuse d'une parcelle attenante au complexe de Pelote pour mener à bien la création du nouveau complexe sportif qui abritera :

- un terrain de soccer (foot en salle)
- un padel (sport de raquette dérivé du tennis se jouant sur un court plus petit encadré de murs et grillages)
- Un espace multisport
- Deux Courts de squash
- L'ensemble des besoins de rangements, de sanitaires, de locaux techniques

**Afin de mener au mieux cette création les élus ont souhaité s'entourer d'un cabinet pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour déterminer les solutions optimales sur le plan fonctionnel, organisationnel et de gestion.**

Au regard de l'ensemble des dossiers et de l'analyse des critères, la Société NOGA et son co-traitant ACOBA basée au Tech ont été retenus.

Diverses missions lui ont été confiées :

- Etudes de Pré-programmation,
- Etablissement du programme architectural et fonctionnel et technique,
- Assistance pour la consultation des architectes (DCC),
- Assistance dans l'analyse et le choix du Lauréat...



Une réunion de lancement de cette mission a eu lieu le 04 mai 2018. Dans le cadre d'une démarche constructive, les différents utilisateurs ont été reçus par le programmeur pour entendre leurs attentes quant au nouveau bâtiment.

Le choix de l'architecte devrait intervenir pour la fin d'année 2018.

## Grands Projets : Aménagement de la Montée de Mont

Depuis septembre 2017, la Commune a engagé une réflexion sur l'aménagement d'entrée de bourg, de sécurité et de requalification de la place de la mairie sur le village de Mont.

**En 2016, en prévision de l'installation d'un boulo-drome couvert** et de ce projet, elle a acquis pour mener à bien ce projet une bande de 20 mètres le long de la rue du vieux Mont à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

**Le projet s'articule autour de plusieurs phases :**



### PHASE 1

#### Sécurisation de la montée piétonne vers le centre-bourg

Cette phase répondra à plusieurs commandes :

- Réduction de la route, élargissement du trottoir pour sécuriser la montée
- Pose de gabions pour retenir l'affaissement du talus
- Création d'un cheminement paysager intégré dans le bois
- Réduction de l'emprise de la chaussée pour sécuriser l'accès au centre-bourg

### PHASE 2

#### La requalification de la place de la mairie

Elle répondra aux objectifs suivants :

- Réorganisation fonctionnelle et lisible de l'espace
- Elargissement de l'entrée et mise sur un plateau ralentisseur pour plus de sécurité
- Réorganisation du stationnement
- Création d'une respiration devant les bâtiments par la mise en place d'un parvis piétonnier
- Intégration d'un boulo-drome
- Requalification de l'espace arrière de la mairie
- Cheminement piéton pour relier les différents espaces du centre-bourg

### PHASE 3

#### Sécurisation de la départementale 817

Cette dernière phase devra :

- Marquer l'entrée de bourg, sécuriser le carrefour et ralentir la vitesse
- Assurer une liaison piétonne dès la départementale

A noter que ces dessins sont des esquisses et ne présagent en rien la version définitive du projet.

La 1<sup>ère</sup> phase du projet démarrera fin 2018, et sera portée par la Commune et la Communauté de Communes de Lacq-Orthez en fonction des compétences de chacun.

Une réunion de présentation à la population sera programmée à l'automne.

Pour faire patienter les pétanqueurs, la commune a remis du gravier sur deux des trois surfaces de jeux.

## Développement de l'accès au complexe de pelote

Afin d'optimiser l'utilisation des Aires de Jeux (trinquet - mur à gauche-squash) et sa visibilité sur le territoire, la commune a investi dans un logiciel de gestion et de contrôle des Aires de Jeux.

La volonté de la commune est de développer le remplissage des créneaux horaires par :

- Une politique de communication plus forte.
- Une plus grande souplesse et autonomie dans les modalités d'accès au complexe de Pelote.
- Des tarifs clairs et attractifs



Les modifications et évolutions récentes de ce logiciel permettent aujourd'hui de réserver les créneaux des aires de jeux du complexe de pelote en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

Seuls préalables, venir retirer un badge nominatif en mairie, alimenter son compte auprès de la mairie ou via internet et ensuite bloquer à tout moment son créneau via la plateforme de réservation.

Pour réserver ou connaître la disponibilité des aires de jeux il suffit de vous rendre sur le site de la Mairie de MONT [www.mairie-mont.fr](http://www.mairie-mont.fr) et vous rendre sur l'onglet Réservation complexe de Pelote.

### TARIFS

	Tarif Horaire par Aire de Jeu	Location Annuelle
<b>TRINQUET &amp; MUR A GAUCHE</b>	14 €	380 €
<b>SQUASH</b>	10 €	280 €

Facturation Badge en cas de perte 15 €

## 600 000 € pour l'accessibilité des bâtiments communaux

La loi du 11 février 2005 impose que chaque collectivité fasse le diagnostic de ses espaces recevant du public (voirie et bâtiments), et qu'elle s'engage à reprendre les non-conformités avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ayant fait le constat que la plupart des collectivités n'ont pas respecté cette échéance, **les services de l'Etat leur ont imposé de planifier sur une période maximum de six ans les travaux nécessaires à la conformité complète des bâtiments.**

La commune de Mont intègre ces prescriptions dans toutes les réhabilitations du patrimoine communal. En ce qui concerne l'accessibilité des autres bâtiments, la commune a établi le programme de travaux restant à entreprendre sous forme d'agenda dit «de patrimoine» : un échéancier, sur ces trois années, avec la répartition des tranches de travaux et les dépenses (de l'ordre de 600 000€TTC) a été validé par les services de l'Etat.

Afin de l'accompagner dans ces travaux, la commune a fait le choix d'un maître d'œuvre qui a suivi pour la commune les chantiers de rénovation des logements de Gouze et Arance.



### Présentation Arkema

En fin d'année, Mr TRYOËN, responsable environnement d'Arkema Mont est venu faire une présentation des matériaux fabriqués sur le site de Mont au Conseil Municipal et parler de la dépollution du site.

## Des efforts pour la sécurité et le stationnement dans nos communes



La commune a fait l'acquisition d'un **terrain proche de l'église de Gouze afin de l'aménager pour répondre au besoin de stationnement.** Les travaux ont été réalisés aux abords de l'église.



### Parking du midi

Suite à l'engagement des élus, le programme de réfection des entrées a été commencé en fin d'année 2017 et vient de se terminer.

## Réunion Publique à Lendresse

Suite à l'élection de Véronique ETCHART, en qualité de Maire Déléguée de Lendresse, **les habitants du village avaient sollicité une réunion Publique.**

Cette dernière s'est déroulée à l'automne dernier et a permis de faire le point sur les projets d'investissement en cours sur le village.



## Parole d'élus

### Hervé, HILLOU

Suite à la nouvelle élection du conseil municipal, une nouvelle délégation aux associations sportives a été créée. Hervé HILLOU a été nommé responsable aux associations sportives de la commune. Dans le cadre de ce magazine nous avons souhaité faire un focus sur ses nouvelles missions et attributions.

#### Quelles sont vos missions dans cette délégation ?

Mon souhait est de faire le lien entre l'équipe municipale, les associations à vocation sportive et les clubs de nos communes. Je souhaite être un interlocuteur auprès de ces structures.

#### Comment envisagez-vous de travailler afin de participer au développement du sport dans notre commune ?

A ce niveau, je souhaite mettre en avant la qualité des équipements sportifs existants sur notre commune (Complexe de Pelote, Stand de Tir, Terrain de foot, Squash...) mais aussi les équipements qui vont venir compléter l'offre de notre commune (construction du complexe sportif avec Padel, Soccer, Salle multisport, la rénovation de la salle des sports de Lendresse pour le Basket de l'entente Castétis/Gouze, la création d'un boulodrome...)

#### Quelles sont vos idées pour notre commune en matière de vie sportive et associative ?

Je souhaite faire un point avec l'ensemble des associations sportives afin de maintenir leur activité et la développer au sein de nos communes. Je souhaite réfléchir avec les associations sur les moyens de créer du lien inter-association afin que les événements ne se chevauchent pas.

#### Pouvez-vous nous parler du nouveau projet de complexe sportif ?

Comme vous pourrez le lire dans ce magazine le projet est lancé. Nous sommes dans la phase de l'étude fonctionnelle et opérationnelle puis de recherche des architectes. Nous voulons créer un complexe sportif pour tous qui sera à mes yeux le lieu de rendez-vous des différentes associations de notre commune.

#### Pensez-vous proposer de nouveaux événements pour notre commune ?

Le forum des associations de l'année dernière a permis à nos administrés de connaître l'ensemble de l'offre sportive et culturelle de notre commune. Nous devons continuer dans ce sens.

De nouvelles activités, telles que le Yoga, naissent et sont gage de dynamisme et d'ouverture dans notre commune. Je souhaiterais proposer aux associations (Marche, comité des fêtes...) la mise en place d'une course pédestre associée à une randonnée, ou une course de VTT...

Je suis aussi disponible pour discuter avec vous toutes et tous de projets sportifs pour notre commune.



### Hervé HILLOU

Domicilié à Gouze  
Père de 2 enfants  
Responsable des associations sportives de la commune.

## BUDGET :

### Le vote du budget est l'acte essentiel pour la commune

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise toutes les dépenses et les recettes pour une année civile. Son élaboration et son adoption constituent une phase essentielle de la gestion de la collectivité. Il traduit en effet les orientations politiques de la Commune et détermine les moyens à mettre en œuvre. Le budget primitif, programme estimatif des recettes à encaisser et des dépenses à réaliser entre le 1er janvier et le 31 décembre, est également l'acte juridique par lequel le maire est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter in fine en plusieurs documents. **En effet, le budget primitif est tout d'abord voté et énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Mais en cours d'année, des budgets supplémentaires ou rectificatifs sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. De plus, des budgets annexes retracent les recettes et les dépenses de services particuliers** (assainissement, lotissement...)



#### La structure d'un budget

Un budget est composé de différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

#### La section de fonctionnement :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit principalement du produit des quatre grands impôts directs locaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD).

**LES PRINCIPES :** Tous les budgets doivent être en équilibre : les recettes doivent être égales aux dépenses au centime près en fonctionnement ou en investissement. Le budget doit être sincère. C'est-à-dire qu'il ne doit pas user d'artifices comptables pour masquer un déficit. La commune reste maître de ses choix dans la mesure où le budget respecte les règles. C'est le principe de la souveraineté budgétaire.

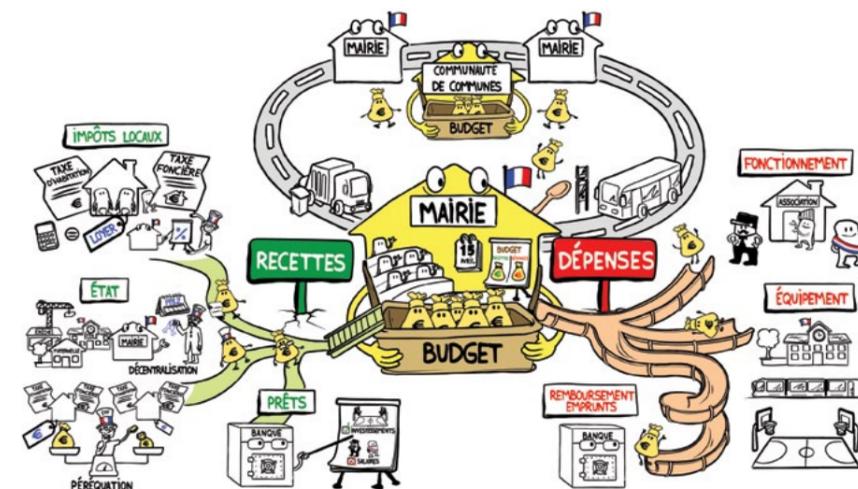
#### La section d'investissement :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours) ;
- En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

## BUDGET : L'exécution du budget

Dans la comptabilité publique, le principe de base est la séparation de l'ordonnateur et du comptable. L'ordonnateur est celui qui décide de l'opportunité des dépenses et prescrit l'exécution des dépenses et recettes : c'est le maire pour la commune. La dépense est toujours engagée dans la limite du crédit ouvert au budget correspondant à la nature des dépenses.

Le comptable contrôle et exécute les opérations, c'est un agent de l'Etat, il est le seul à détenir et manier des fonds publics. Le budget est également soumis comme toutes les délibérations du Conseil Municipal au contrôle de légalité de la Préfecture.



Rendez vous sur «Le budget des communes, comment ça marche ?». Pour connaître son fonctionnement en vidéo.



### LES RECETTES.

#### Impôts locaux.

- 4 Taxes : le foncier bâti (pèse sur les propriétaires de constructions principalement des habitations), le foncier non bâti, la taxe d'habitation (pèse sur tous ceux qui résident dans la commune, les propriétaires paient également cet impôt) et la contribution économique territoriale (qui pèse sur les entreprises).

La fiscalité locale directe : taxe habitation, taxe foncière, taxe foncière non bâti représentent 47 % des recettes de la commune soit 1 350 555 €. Sur ce montant, 81% € viennent des entreprises installées sur la commune.

Si on rajoute le reversement de la CCLO au titre de l'ancienne taxe professionnelle 1 055 000 €, la contribution des entreprises au budget communal est de 2 153 000 euros soit 75 % des recettes annuelles de la commune.

	Commune de Mont	Moyenne des communes
Taux taxe habitation	5,14 %	12,16 %
Taux taxe foncière	9,69 %	15,62 %
Taxe foncière non bâti	14,60 %	45,38 %

#### Les recettes non fiscales :

cantine, location des aires de jeux du complexe, garderie....

#### Les contributions de l'État.

### LES DÉPENSES

#### Fonctionnement : 6 234 000 €

- Une politique d'aide aux familles : 50 000 € par an
- Les charges de personnel : 570 000 € pour 18 agents soit 14 équivalent temps plein
- Un soutien important au tissu associatif : 88 500 € de subventions soit 76 € par an et par habitant. Les communes de la même strate accordent 26 € par an par habitant.
- L'entretien des équipements publics
- Solde destiné au financement : 3 856 000 €

#### Investissements :

6 500 000 € dont certains projets sont présentés dans ce dossier.

Les ressources prépondérantes du tissu industriel permettent de limiter le poids de la fiscalité sur les habitants (taux de fiscalité bas, pas de taxe d'assainissement).

Elles permettent aussi de dégager un autofinancement important (recettes – dépenses de fonctionnement) permettant de financer des projets d'infrastructures.

## Rythmes scolaires le choix de la collectivité



### Choix de rester à 4 jours ½.

Pour la rentrée scolaire de 2018/2019 la municipalité a fait le choix de rester à 4 jours ½. La question se pose car le nouveau gouvernement a donné la possibilité aux communes de déroger aux textes de lois sur la semaine à 4 jours 1/2 et de revenir à 4 jours.

Activités périscolaires - cycle prévention  
avec les pompiers et les gendarmes



Activités périscolaires  
Juin 2018

#### Comment avons-nous procédé à Mont ?

Nous avons débuté par une réunion publique qui s'est déroulée le 11 janvier à la salle des fêtes de Mont où l'ensemble des parents d'élèves étaient invités, ainsi que l'équipe enseignante, durant laquelle les élus ont expliqué quels seraient les changements pour les parents et les enjeux d'un point de vue du personnel. Au cours de cette réunion aucune tendance forte ne s'est dégagée, soit 4 jours 1/2 soit 4 jours.

La municipalité a pris la décision d'effectuer un sondage auprès des parents d'élèves où il fallait se déterminer sur la semaine à 4 jours 1/2 ou la semaine à 4 jours. **Nous avons obtenu 76% de réponses dont 57% des réponses étaient favorables à un maintien de la semaine à 4 jours 1/2.**

**Lors du vote en conseil d'école le 8 février, les délégués représentant les parents d'élèves se sont prononcés, le résultat a donné : sur 5 délégués pouvant voter 2 se sont prononcés pour 4 jours, 2 pour 4 jours ½ et 1 s'est abstenu.**

Sur l'équipe enseignante : 4 se sont prononcés pour 4 jours, 1 s'est abstenu.

Lors de ce conseil d'école les 2 représentants de la municipalité ayant droit de vote se sont pronon-

cés pour un maintien à 4 jours 1/2. Lorsqu'en conseil municipal le point a été évoqué, à l'unanimité le conseil s'est prononcé pour un maintien à 4 jours 1/2.

**Aujourd'hui nous avons 95% d'élèves qui participent aux activités de la pause méridienne, nous avons 98% de présence aux activités de l'après-midi alors que rien n'oblige les enfants à participer.** Cela démontre simplement que les activités sont attractives et que les élèves approuvent par leur présence.

La Mairie de Mont a fait ce choix fort de continuer les activités périscolaires. Parce qu'elle croit en la richesse des activités proposées et elle croit aussi qu'offrir un panel d'activités pour les enfants de nos villages est une chance et une garantie supplémentaire pour leur avenir.

Bien sûr, comme évoqué en conseil d'école, la municipalité suivant les décisions prises par le gouvernement, sera prête à adapter de nouveaux horaires pour la rentrée 2019/2020.

## Les activités périscolaires sont gratuites

## Château de Mont

La Communauté de Communes, propriétaire du château a lancé les travaux de reconstruction. Après le déblaiement de tous les matériaux souillés suite à l'incendie, ces travaux consistent à la pose d'une nouvelle charpente et d'une nouvelle couverture puis la repose des planchers des différents niveaux. Le choix des matériaux a été fait en respect avec l'architecture du château et son histoire.

**Les travaux devraient se terminer à l'automne.**

**Le Conseil Municipal réunit le 6 juillet dernier a choisi de racheter le château pour le conserver dans le patrimoine communal.**

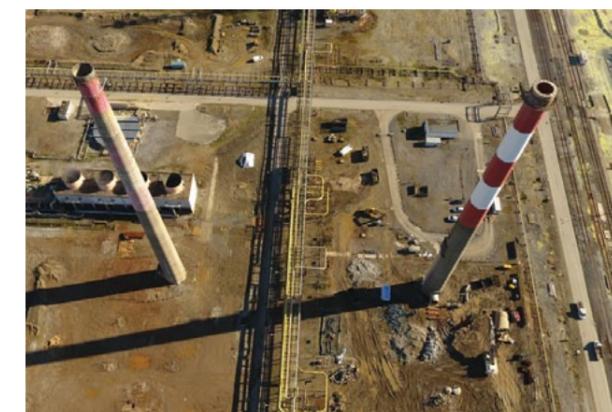
**Ce chantier a été un sujet d'étude des jeunes du Centre de formation des apprentis de Pau qui ont suivi pendant neuf mois le chantier.** Une présentation de leur mémoire, a été faite à la salle des fêtes de Mont aux élus de la commune et de la communauté de communes le 7 juin dernier.

Sous la bienveillance de l'entreprise PEES chargée des travaux, les jeunes ont visité à plusieurs reprises le château afin de suivre l'avancée des travaux et ont pu s'informer sur les travaux nécessaires à la remise en état du château.

Fruit de leur travail, un magazine et une courte vidéo retraçant leur découverte, seront mis en ligne prochainement sur le site de la commune.



Pose d'une nouvelle charpente et d'une nouvelle couverture au Château de MONT



## Démantèlement des Cheminées

**La mutation du bassin est en cours, le 30 mars dernier deux des trois cheminées de la plateforme symbole de notre bassin ont été démantelées.**

## Plan Communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. **Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.**

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique ou aux risques technologiques) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

**Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.** Bien que cela ne soit pas encore obligatoire, la diversification de l'information préventive, la formation des acteurs communaux et des partenaires, ainsi que l'organisation d'exercices contribuent fortement au maintien opérationnel d'un PCS.

La commune travaille actuellement sur ce PCS qui sera finalisé au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2018. Pour cela, certains administrés pourraient être sollicités (recensement des moyens humains et matériels) pour alimenter et prévoir au mieux les actions pouvant être menées sur notre commune.

## CITOYENNETÉ Recensement pour les Montois de 16 ans

La commune rappelle que tout jeune Français âgé de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, etc).

**Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.** Les jeunes devenus Français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

**Pour se faire recenser, rendez-vous à la mairie de Mont muni de votre pièce d'identité et de votre livret de famille.** Une attestation vous sera alors remise. Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours publics. **Après s'être fait recenser il est obligatoire d'accomplir une journée défense et citoyenneté.** Cette journée permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyen ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Enfin, à votre majorité vous serez inscrit d'office sur la liste électorale de la commune, sans démarche de votre part. En cas d'absence de recensement dans les délais, l'irrégularité est sanctionnée par le fait de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté et donc de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État avant l'âge de 25 ans.

## PACS



Depuis le 1er novembre 2017, les PACS se concluent soit à la Mairie de résidence commune des partenaires soit devant notaire.

**Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.** Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent

remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer auprès de leur mairie de domicile commun ou auprès d'un notaire. Cette convention de PACS devra être accompagnée d'une déclaration conjointe de conclusion de PACS, document formalisant la volonté des partenaires d'organiser leur vie commune. Les partenaires choisissant l'enregistrement de leur contrat en mairie doivent transmettre ces documents accompagnés des pièces justificatives à la mairie de Mont. Un rendez-vous leur sera alors proposé afin que Monsieur le Maire puisse procéder à l'enregistrement de leur PACS.

Vous trouverez sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) les formulaires type de convention et de déclaration conjointe de conclusion de PACS.

## Portraits croisés Emma SEGRESTAA et Enzo PELLEGRINI

Portrait croisé de 2 jeunes sportifs qui portent haut et fort les couleurs de notre commune !!!

Nous avons rencontré Emma SEGRESTAA et Enzo PELLEGRINI réussissent un parcours sportif de haute qualité et ayant débuté au sein des clubs sportifs de nos villages.

### ENZO :

#### Quels sont tes passions et loisirs ?

J'ai plusieurs passions, j'aime tous les sports, en particulier la pelote, le foot, j'aime faire la fête, voir mes amis, un de mes passe-temps préféré c'est la pêche.

#### Comment se décompose une semaine type entre sport et étude ?

J'ai des semaines particulières car j'ai des horaires aménagés. J'ai 4 heures de cours par jour et le reste du temps j'ai entraînement. J'ai environ 12h de sport du lundi au jeudi.

#### Quel a été ton plus beau souvenir sportif ?

Mon plus beau souvenir sportif était les championnats du monde en Argentine même si j'ai eu la chance de voyager à l'île de la Réunion.

#### Que représente ton village pour toi ?

Mon village représente beaucoup pour moi. J'ai rencontré des personnes géniales, j'ai un super club, de super amis. J'ai passé des moments inoubliables dans le village et je pourrai remercier tout le monde pour ça.

### EMMA

#### Quels sont tes passions et loisirs ?

Mon plaisir c'est avant tout faire du basket ce qui me permet de me défouler, mais j'aime bien aussi profiter de ma famille lorsque je rentre chez moi pendant les vacances.

#### Comment se décompose une semaine type entre sport et étude ?

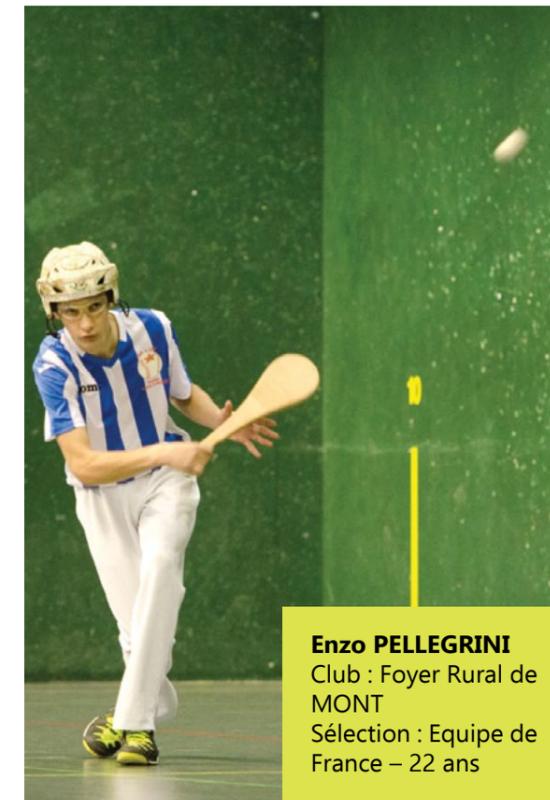
Ma semaine est intense, j'ai entraînement tous les jours et 2x par jour le mardi et jeudi, j'ai des horaires aménagés ce qui me permet de finir les entraînements tôt pour aller travailler.

#### Quel a été ton plus beau souvenir sportif ?

Mes deux plus beaux souvenirs sont le championnat de France UNSS qui s'est déroulé à Niort avec le lycée cette année, nous avons fini vice championne de France, le second ce sont les finales nationales avec la sélection départementale qui se sont déroulés à Caen où nous avons fini vice championne de France aussi.

#### Que représente ton village pour toi ?

Malgré sa petite taille, mon village reste très vivant, il y règne une bonne ambiance et tout le monde se connaît, nous bénéficions de structures sportives ce qui me permet de faire un basket au city stade



**Enzo PELLEGRINI**  
Club : Foyer Rural de MONT  
Sélection : Equipe de France – 22 ans



**Emma SEGRESTAA**  
Clubs successifs : Castetis/ GOUZE ; ORTHEZ ; ANGLET ; LA ROCHELLE  
Sélection : Départementale ; UNSS

## Deux nouvelles sections au foyer rural depuis septembre.

### Photo

Sous la responsabilité de Jacqueline LANT, un atelier photo se réunit tous les mercredis après-midi et vendredis soir dans les locaux au-dessus de la salle des fêtes de Mont...



### Yoga

Le club de Yoga se réunit tous les mardis soir à la salle des fêtes de Mont à 18 h15 pour les débutants, 19h30 pour les confirmés.



### Guit&Guitar,

Nouvelle association dans le giron culturel de la commune

Guit&Guitar est la dernière-née des associations de la commune. Déclarée en décembre dernier, l'association a pour but de promouvoir la culture en milieu rural par l'organisation de concerts. Ce qu'ils font déjà très bien puisqu'ils organisent les concerts programmés au Pingouin Alternatif à Arthez-de-Béarn. Mais ils ont d'autres ambitions. Faire rayonner la culture partout sur notre territoire. Et cela commence par notre village. En effet, le 2 juin dernier, en partenariat avec la commune l'association a organisé une grande soirée de concerts, sorte de mini festival, en plein air dans le parc derrière la mairie de Mont.

Le 19 mai dernier un concert dans le cadre du week-end d'exposition de la section Peinture a eu lieu. Intitulé « Portraits de femmes », il s'agit d'un mélange entre arts visuels, concert et narration autour des muses des grands peintres. Une façon originale d'apprendre sur la peinture tout en passant un agréable moment.

L'association est en recherche de membres actifs, n'hésitez pas à contacter son président Olivier Clavé au 06 75 03 04 07 ou o.clave@hotmail.fr

Chaque année, la commune subventionne les associations à hauteur de 80 000 € pour : 70 000 € sont consacrés à nos associations locales et le reste à des associations caritatives et sociales qui aident les plus en difficultés dans leur quotidien : clowns stéthoscopes, lutte contre le cancer, restos du cœur...

Retrouvez toutes nos associations sur le site de la commune dans la rubrique associations.



## Modification des horaires à la bibliothèque

Les permanences ont lieu le mardi de 17 à 19h et le jeudi de 16 à 18h.

La bibliothèque recherche des bénévoles !!!.

LA BIBLIOTHEQUE DE MONT  
CHERCHE DES BENEVOLES



WE WANT YOU  
VENEZ NOUS RENCONTRER LORS DE NOS PERMANENCES  
BIBLIOMONT@ORANGE.FR  
05 59 67 63 94

## La vie des associations



Exposition de peinture  
Mai 2018

Carnaval Ecole  
février 2018

Festival de musique  
Juin 2018

Halloween organisé par le  
Comité des fêtes  
Novembre 2017

Fête de l'école  
Juin 2018

Repas de Noël des aînés  
Décembre 2017

Exposition  
des sections  
peinture du  
foyer rural  
Mai 2018

Fête  
des mères  
Juin 2018

Atelier  
Cuisine  
Passion  
Février 2018

Assemblée Toustem Youens  
Février 2018

Spectacle de la troupe  
amateur de la Compagnie  
théâtre les Pieds dans l'eau  
Juin 2018

Finale de Pelote et de Squash  
Mai 2018

Vœux du Maire  
Janvier 2018

Spectacle Isabelle Autissier  
à la bibliothèque - Mai 2018

## Travaux Printaniers :



L'utilisation des outils de jardinage bruyants (tondeuses, rotofil, débroussailluse...) est réglementée et peut se faire sur des créneaux définis :

- **En jour ouvrable : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- **Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Le dimanche : de 10h00 à midi**

D'autre part, beaucoup de ces travaux génèrent des déchets verts, souvent éliminés par brûlage en infraction avec la réglementation.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon ...par des particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage.

Nous vous rappelons que des cartes pour déposer vos déchets verts au centre de compostage de Lendresse « MONTCOMPOST » sont à votre disposition en Mairie.

Les propriétaires sont responsables des arbres et arbustes en bord de voirie communale, ils sont tenus de leur entretien et de leur coupe régulière pour ne pas gêner l'espace public.

### Permanence dans les mairies annexes

**Arance - Gouze - Lendresse** uniquement sur RDV au 05 59 67 64 63

**Mont** du lundi au jeudi de 13 heures 30 à 17 heures 30 et le vendredi de 14 heures à 17 heures 30.

La mairie est ouverte le matin uniquement sur rendez-vous.

20 rue du Vieux Mont

64300 MONT - Téléphone : 05 59 67 64 63

Nouvelle adresse mail : [accueil@mairie-mont.fr](mailto:accueil@mairie-mont.fr)

Site de la Communauté de Communes de Lacq Orthez :  
[www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr)



## Stage à destination des séniors

La commune souhaite organiser des stages à destination des séniors sur la sensibilisation aux risques routiers en partenariat avec la prévention routière aux risques domestiques (quelles attitudes tenir en cas de chute, quels numéros appeler...) avec l'amicale des sapeurs pompiers de la caserne de Mourenx - Os Marsillon.

Ces stages d'une demi-journée chacun se dérouleront sur la commune à l'automne 2018.

Si vous voulez vous inscrire, les inscriptions se font à l'accueil de la mairie.

Les dates et horaires seront fixés en fonction du nombre des participants.

## Etat Civil

### 2017-2018

#### Naissances :

CAMPERGUE LAFFITTE Lenny, TEIXEIRA Laïa, WEBER Estéban, DAUBAS Louis, MAUGER Mayron, ROSIER Katniss, VINCENT Mailys, DE JESUS Léo, ALVES FERNANDES Candice, NOVAIS Joris

#### Mariages :

RIBEIRO Vincent et PUERTAS Lucile, PELLIER Nicolas et LEVÉQUE Flore, DUVALLE Elodie et DEVILLE Audrey, WEBER Yves et CMBET Emilie, ABID Abdelmalik et FARAH-BILE Chloé, YAVO Georges et VANDEN BOSSCHE Aurore

#### PACS :

LEMAIRE Anthony et LENARDUZZI Eva, CHEROUATI Mickaël et MARATRAT Amandine, GORECKI Christian et COSTEDOAT Eliane, FRIAS MONTEIRO Daniel et LEMBEZAT Ophélie

#### Décès :

KERRAD Âya, SCHOUKROUN Claire, JONES George, PANDELÈS Monique

#### Numéros utiles :

Mairie : 05 59 67 64 63

Groupe scolaire : 05 59 67 56 93

Garderie / Cantine du groupe scolaire : 05 59 67 59 27

Gendarmerie : 15

Pompiers : 18

SAMU : 17